ABG BATIMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE PASTEUR
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
RCS : 98103170100015 BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04.09.2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 04.09.2025

A SAINT OUEN

Les associés de :
ABG BATIMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE PASTEUR
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
RCS : 98103170100015 BOBIGNY

- **Monsieur GUILLEZ YANIS apporte à la Société :**
la somme de cinq cent euros, Ci 500 euros.

- **Monsieur BIJOU ADRIEN apporte à la Société :**
la somme de cinq cent euros, Ci 500 euros.

divisée en 1000 parts de 1 € chacune, possédant ainsi 1000 parts, soient plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur GUILLEZ YANIS**
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social et mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous documents nécessaires

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Changement de siège social

L'Assemblée Générale, DECIDE DE changer l'adresse du siège social à 20 RUE PASTEUR 93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Les statuts sont mis à jour avec la nouvelle adresse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GUILLEZ YANIS
Monsieur BIJOU ADRIEN

YG AB